

**LIGNES DIRECTRICES À L’INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION**

**2ème Appel à propositions de micro-projets**

**pour le compte de la Phase I**

**de la subvention PRICNAC**



Programme R&I de l OEACP Mis en œuvre par l’OEACP Financé par l’UE

# Table des matières

[Lexique des sigles et définition des termes et expressions 2](#_Toc94178363)

[1. Contexte et justification 3](#_Toc94178364)

[2. Objectif de l’appel à proposition 4](#_Toc94178365)

[3. Règles applicables dans le cadre de l’appel à projets 5](#_Toc94178366)

[3.1. Les acteurs 5](#_Toc94178370)

[3.2. Les types d’actions ou de projets 6](#_Toc94178371)

[3.3. Les coûts 7](#_Toc94178372)

[4. Comment postuler 8](#_Toc94178373)

[4.1. Où et comment candidater 8](#_Toc94178374)

[4.2. Éléments constitutifs du dossier de soumission 8](#_Toc94178375)

[5. Évaluation et sélection des micro-projets 9](#_Toc94178376)

[6. Calendrier et informations utiles 10](#_Toc94178377)

[6.1. Calendrier de l’appel à proposition 10](#_Toc94178379)

[6.2. Contacts 10](#_Toc94178380)

[6.3. Liens utiles 10](#_Toc94178381)

# Lexique des sigles et définition des termes et expressions

**Liste des acronymes et sigles**

|  |  |
| --- | --- |
| **AUA** | Association des universités africaines |
| **AUF** | Agence universitaire de la Francophonie |
| **CAMES** | Conseil africain et malgache pour l’enseignement supérieur |
| **CNUCED** | Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement  |
| **EES** | Établissement d’enseignement supérieur |
| **EFP** | Enseignement et formation professionnel |
| **FAQ** | Foire aux questions |
| **OBREAL** | Observatorio de Relaciones Unión Europea – América Latina |
| **OEACP** | Organisation des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique |
| **ONG** | Organisation non gouvernementale |
| **PME** | Petites et moyennes entreprises |
| **PMI** | Petites et moyennes industries |
| **PRICNAC** | Promotion de la recherche, de l’innovation et de la culture numérique en Afrique centrale |
| **REIFAC** | Réseau d’experts en ingénierie de la formation pour l’Afrique centrale et les Grands lacs |
| **TIC** | Technologies de l’information et de la communication |
| **FCFA** | Franc CFA de la CEMAC |
| **UE** | Union européenne |
| **FED** | Fonds européen de développement |
| **R&I** | Recherche et Innovation |
| **B2B** | *Business to business* (relations professionnelles entre entreprises) |
| **B2C** | *Business to customer* (relations entre entreprises et ses clients) |
| **B2A** | *Business to administration* (relations entre entreprises et l’administration) |
| **EUR** | Euro |
| **3S** | Smart Specialization Strategies / Stratégies de spécialisation intelligente  |

**Définitions des termes et expressions**

|  |  |
| --- | --- |
| **Entité contractante** | Personne morale remplissant les conditions d’éligibilité et qui soumettra sa candidature en consortium (coordonnateur du micro-projet) |
| **Entité associée** | Personne morales associée à l’entité contractante pour soumettre une candidature en consortium |
| **Personne morale** | Entité dotée de la personnalité juridique qui lui confère des droits et obligations en lieu et place des personnes physiques ou morales qui la composent ou qui l’ont créée. |
| **Consortium** | Regroupement de personnes morales qui soumettent une candidature à l’appel à proposition  |
| **Zone d’intervention**  | Ensemble de pays dans lesquels le consortium devra réaliser son micro-projet |

# Contexte et justification

PRICNAC est l’un des huit projets subventionnés dans le cadre du Fonds ACP pour l’innovation du programme Recherche et Innovation de l’OEACP avec le soutien financier de l’Union européenne. PRICNAC a pour objectif de renforcer les capacités de recherche-innovation **dans les pays d’Afrique centrale** par la consolidation des écosystèmes d’innovation, des synergies productrices, de l’entrepreneuriat, du numérique et des politiques d’innovation au service du développement durable et de la réduction de la pauvreté. Il vise de manière spécifique à :

1. Mettre en place des activités structurantes ciblant les quatre axes du Fonds ACP pour l’innovation et répondant aux défis sociétaux des pays d’Afrique centrale ;
2. Créer un réseau permanent PRICNAC afin de renforcer les liens entre les différents acteurs de l’innovation en Afrique centrale ;
3. Mailler les systèmes de recherche-innovation en Afrique centrale avec ceux de l’ensemble du continent africain, ainsi qu’avec l’Europe et d’autres régions en développement dans le monde, dans l’optique du partage des bonnes pratiques ;
4. Impulser l’entrepreneuriat social, solidaire et inclusif en faveur des femmes et des jeunes, afin de promouvoir leur employabilité et leur insertion sociale.

Ce projet est exécuté par un consortium de cinq institutions : l’AUF (Agence universitaire de la Francophonie) via sa Direction régionale Afrique centrale et Grands lacs basée à Yaoundé (coordonnateur), OBREAL Global Observatory (Observatorio de Relaciones Unión Europea – América Latina), l’AUA (Association des universités africaines), le CAMES (Conseil africain et malgache pour l’enseignement supérieur) et le REIFAC (Réseau d’experts en ingénierie de la formation pour l'Afrique centrale et les Grands lacs).

PRICNAC est mis en œuvre dans huit pays : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad, pour une période d’exécution de quatre (04) ans (janvier 2021-décembre 2024).

**Les quatre domaines prioritaires du fonds ACP pour l’innovation**

1. Améliorer l’accès à la culture numérique, la connaissance et l’utilisation de la technologie ;
2. Créer ou renforcer des liens concrets entre le développement des compétences en R&I et les besoins du marché du travail ;
3. Créer ou permettre des synergies dans l’écosystème de la recherche et de l’innovation y compris avec le secteur privé ;
4. Promouvoir les savoir locaux et autochtones et leur utilisation en combinaison avec les systèmes et les pratiques formels en matière de connaissance.

# Objectif de l’appel à proposition

Le présent appel à propositions concerne la première phase de la subvention PRICNAC et vise à **sélectionner sept (07) micro-projets pour un financement à hauteur de 150 000 euros (98 393 550 FCFA) minimum et 155 000 euros (101 673 335 FCFA) maximum**. Les micro-projets contribueront à susciter la collaboration entre les différentes **parties prenantes** (institutions éducatives, centres de recherche, entreprises, administrations publiques nationales et locales, chambres de commerce, organisations entrepreneuriales, syndicats, ONG, …) et à booster la dynamique d’innovation au service du développement durable et de la réduction de la pauvreté en Afrique centrale.

Les sept (07) micro-projets devront être mis en œuvre par des micro-réseaux (ou consortium) réunissant différentes parties prenantes travaillant ensemble vers un objectif commun inscrit dans les quatre (04) domaines prioritaires du présent appel (3.2. Les types d’actions ou de projets).

Les objectifs spécifiques des micro-projets seront de :

* Renforcer le capital humain dans la région Afrique centrale, à travers une **plateforme régionale de collaboration, de formation et de réseautage**;
* Mieux connecter les parties prenantes diverses qui font partie de **l’écosystème d’innovation** et de la recherche dans la région afin de générer une coopération durable ;
* Contribuer **à l’intégration régionale** en soutenant les pays d'Afrique centrale ayant des besoins plus importants et des circonstances structurelles plus contraignantes en matière de recherche-innovation ;
* **Renforcer les programmes existants** de l’AUF, de l’AUA, du CAMES et REIFAC en Afrique centrale qui visent à améliorer les capacités en entrepreneuriat et à construire des nouvelles initiatives de bas en haut, en vue de promouvoir le rôle des établissements éducatifs dans les écosystèmes d’innovation ;
* **Créer des synergies avec/entre des programmes et des projets existants,** aussi bien de l’UE (en particulier dans le cadre du partenariat Afrique-UE) que d’autres institutions internationales (Banque mondiale, Commission économique pour l’Afrique des Nations unies, CNUCED…).

Ces micro-projets devront s’inspirer de la logique des **Stratégies de spécialisation intelligente (de l’anglais *Smart Specialization Strategies*).** Ce concept désigne un système qui a la capacité de développer des activités nouvelles à partir de ressources existantes. Voir <https://s3platform.jrc.ec.europa.eu/>. Par exemple : développer de nouvelles formes d’énergies à partir de ressources marines, développer des applications numériques pour soigner des patients, développer des procédés de dépollution, etc.

# Règles applicables dans le cadre de l’appel à projets

L’appel à projets contient trois séries de critères d’éligibilité, concernant :

* Les acteurs : le consortium, constitué de l’entité contractante (celle qui soumet la demande de subvention) et d’une ou plusieurs entités associées ;
* Les types d’actions ou de projets susceptibles de bénéficier d’une subvention ;
* Les types de coûts pouvant être pris en compte dans le calcul du montant de la subvention.
1.
2.
3.

## **Les acteurs**

Seuls les micro-projets soumis par des consortiums réunissant un minimum de deux (02) entités et un maximum de quatre (04) entités seront subventionnés par PRICNAC. Ces consortiums constitueront déjà à eux seuls des micro-réseaux. Les candidatures en consortium seront soumises par **une seule entité** **contractante** qui sera le coordonnateur du micro-projet.

S’appliquent donc à l’entité contractante les critères généraux d’éligibilité suivants :

* Être une personne morale ;
* Être établie depuis 2017 au moins dans l’un des pays du projet : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad ;
* Avoir directement bénéficié et mis en œuvre au moins deux projets de recherche et d’innovation pour un montant d’au moins 75 000 euros (49 196 775 FCFA) chacun, au cours des trois années suivantes : 2018, 2019, 2020 ;
* Être directement responsable de la préparation et de la gestion des activités financées ;
* Avoir l’accord écrit des partenaires du consortium pour recevoir et gérer la subvention.

Le consortium associera aussi une ou plusieurs entités issues de l’un des pays ciblés par l’appel. Ces entités associées devront répondre aux critères suivants :

* Être une personne morale ;
* Être établies juridiquement dans l’un des pays du projet : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

Les collaborations inter pays seront possibles et fortement recommandées, à condition que toutes les entités associées soient établies dans la zone d’intervention du consortium.

Sont éligibles au soutien financier :

* Les établissements d’enseignement supérieur ;
* Les établissements d’enseignement secondaires ;
* Les centres de recherche, les réseaux de recherche ;
* Les grandes entreprises privées (nationales ou multinationales) ;
* Les PME/PMI (petites et moyennes entreprises/industries) ;
* Les administrations publiques nationales ;
* Les administrations publiques locales ;
* Les chambres de commerce ;
* Les ONG et associations.

## **Les types d’actions ou de projets**

La mise en œuvre de PRICNAC repose sur quatre (04) domaines prioritaires. Chaque domaine prioritaire regroupe des actions dont la matérialisation contribuera à l’atteinte des objectifs de PRICNAC.

Toute proposition de projet pour être acceptée devra correspondre à une action. Les projets sélectionnés dans le cadre de cet Appel à proposition auront une durée de douze (12) mois.

Les actions proposées sont réparties comme suit :

* **Domaine prioritaire 1 : Améliorer l’accès à la culture numérique, la connaissance et l’utilisation des technologies émergentes**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Montant minimum** | **Montant maximum** | **Nombre de projets financés** | **Pays éligibles comme entités contractantes** |
| **Action 1.1.** Mise en œuvre d’activités et de plateformes multipartenaires pour la numérisation, la fourniture, l’analyse et le partage de données | 150 000 € | 155 000 € | 1 | Congo ; Gabon ; Guinée Equatoriale ; République Centrafricaine ; Sao Tome et Principe et Tchad  |

* **Domaine prioritaire 2 : Créer ou renforcer des liens concrets entre le développement des compétences en R&I et les besoins du marché du travail**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Montant minimum** | **Montant maximum** | **Nombre de projets financés** | **Pays éligibles comme entités contractantes** |
| **Action 2.1.** Promouvoir l’employabilité des femmes chercheuses, innovatrices et entrepreneuses grâce à des programmes de soutien ciblés (par exemple, coaching, mentorat, réseaux spécifiques, amélioration des possibilités de travailler dans des pépinières d’entreprises et des parcs scientifiques, liens avec des investisseurs potentiels, etc.)  | 150 000 € | 155 000 € | 2 | Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée Equatoriale ; République Centrafricaine ; République Démocratique du Congo ; Sao Tome et Principe et Tchad  |

* **Domaine prioritaire 3 : Créer ou permettre des synergies dans l’écosystème de la recherche et de l’innovation, y compris avec le secteur privé ; faciliter les conditions de transfert de technologie ; promouvoir l’adoption de la R&I**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Montant minimum** | **Montant maximum** | **Nombre de projets financés** | **Pays éligibles comme entités contractantes** |
| **Action 3.1.** Développement d’incubateurs et de centres d’appui à l’enseignement entrepreneurial et à la formation des formateurs dans les EES  | 150 000 € | 155 000 € | 2 | Congo ; Gabon ; Guinée Equatoriale ; République Centrafricaine ; République Démocratique du Congo ; Sao Tome et Principe et Tchad  |

* **Domaine prioritaire 4 : Promouvoir les savoirs locaux et autochtones, et leur utilisation en combinaison avec les systèmes et les pratiques formels en matière de connaissance**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Montant minimum** | **Montant maximum** | **Nombre de projets financés** | **Pays éligibles comme entités contractantes** |
| **Action 4.1.** Propositions de solutions « low-cost » pour l’utilisation rationnelle de l’énergie ou le recyclage des déchets basées sur les connaissances autochtones | 150 000 € | 155 000 € | 1 | Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée Equatoriale ; République Centrafricaine ; République Démocratique du Congo ; Sao Tome et Principe et Tchad  |
| **Action 4.2.** Promotion et valorisation de la filière des plantes aromatiques et médicinales par la constitution de réseaux de formation, d’expertise et de recherche | 150 000 € | 155 000 € | 1 | Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée Equatoriale ; République Centrafricaine ; République Démocratique du Congo ; Sao Tome et Principe et Tchad |

## **Les coûts**

Après un premier appel à proposition à l’issue duquel cinq (05) micro-projets ont été sélectionnés, il a été décidé de lancer un deuxième appel afin de sélectionner sept (07) micro-projets supplémentaires et d’atteindre l’objectif de douze (12) micro-projets à subventionner dans le cadre de la phase I du projet PRICNAC.

Les sept (07) micro-projets à sélectionner devront être réalisés sur une durée **douze** **(12) mois** (**phase I du projet PRICNAC)**. Chaque micro-projet pourra recevoir une subvention d’un **montant maximal de** **155 000 euros (101 673 335 FCFA)**.

À la fin de la **phase I**, une évaluation sera menée pour sélectionner les six (06) meilleurs micro-projets parmi les douze (12), qui pourront bénéficier d’un **financement supplémentaire et maximal de 145 000 euros (95 114 000 FCFA)** par micro-projet pour une durée de **douze (12) à quatorze (14) mois** (**phase II)**. Si l’évaluation ne permet pas d’identifier au moins six (06) projets parmi les douze (12) de départ, un troisième appel à proposition de micro-projets sera lancé pour la phase II.

Au-delà du montant de la subvention, les budgets présentés peuvent comporter des **coûts directs éligibles**:

* les coûts directs de personnel impliqués dans l’exécution du micro-projet,
* les frais de déplacement liés à la réalisation du micro-projet,
* les équipements et consommables
* la protection de la propriété intellectuelle,
* le transfert et la diffusion des connaissances,
* les coûts de publication,
* les coûts de visibilité et de communication,
* les autres coûts de fonctionnement directs.

Il est également important de souligner que le consortium PRICNAC, l’Union européenne et l’OEACP attachent une grande importance à la diffusion des résultats. Tous les coordonnateurs de micro-projets sont censés diffuser largement les résultats de leur micro-projet et communiquer systématiquement sur le bailleur de fonds principal, l’Union européenne, conformément à ses exigences en matière de communication et de visibilité consultables à l’adresse suivante : <https://ec.europa.eu/europeaid/communication-et-visibilite-des-actions-exterieures-de-lue-lignes-directrices-lintention-des_fr>.

Les soumissionnaires doivent donc prévoir des **coûts de visibilité et de communication**.

# Comment postuler

# Où et comment candidater

Les demandes doivent être soumises exclusivement en ligne **au plus tard le 1er mars 2022 à 23h59 GMT.**

Le formulaire de création de compte et de dépôt du dossier de soumission est : <https://enquetes.auf.org/>

La proposition doit être rédigée en français.

En cas de difficultés lors de l’utilisation du système de candidature en ligne, contacter pricnac@auf.org.

# Éléments constitutifs du dossier de soumission

Pour être complet, le dossier de candidature doit comporter tous les documents suivants :

1. Un formulaire de candidature dûment rempli en ligne ;
2. Une lettre officielle de candidature signée par la plus haute autorité de l’entité contractante ;
3. Les statuts de l’entité contractante (l’entité contractante doit être établie depuis au moins 2017 dans un des pays ciblés par l’appel) et joindre également les statuts de chaque entité associée établie dans un des pays ciblés par l’appel ;
4. La preuve de la gestion d’au moins deux subventions pour des projets de recherche et d’innovation d’au moins 75 000 euros (49 196 775 FCFA) chacun sur la période 2018-2020 ;
5. Les rapports d’activités et rapports financiers annuels 2018, 2019 et 2020, attestant de l’expérience et de la responsabilité dans la préparation et la gestion d’activités financées ;
6. Les rapports d’audit des états financiers annuels 2018, 2019 et 2020 attestant de larégularité, de la sincérité et de la fiabilité des comptes par rapport à la législation ;
7. Le document de proposition de projet selon le modèle fourni ;
8. Une matrice de cadre logique selon le modèle fourni ;
9. Un budget détaillé selon le modèle fourni ;
10. Un accord-cadre de partenariat signé par les représentants habilités de l’entité contractante et des entités associés.

# Évaluation et sélection des micro-projets

Les micro-projets seront évalués par les membres d’un comité d’experts. Les entités contractantes doivent satisfaire aux critères d’éligibilité et proposer des projets conformes aux domaines prioritaires et aux actions subséquentes définis dans le présent appel (3.2. Les types d’actions ou de projets). Le non-respect de ces préalables entraîne automatiquement le rejet de la candidature.

L’évaluation du micro-projet ayant satisfait aux critères d’éligibilité se fera suivant les points ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Critères** | **Points** |
| 1 | Pertinence de la proposition (robustesse et originalité) | 15 |
| 2 | Faisabilité de la proposition (méthodologie de mise en œuvre, chronogramme et mécanismes de suivi-évaluation) | 15 |
| 3 | Alignement de la proposition aux stratégies nationales | 10 |
| 4 | Pérennisation de la proposition au-delà du soutien accordé | 15 |
| 5 | Capacités à développer des synergies avec les acteurs de l’écosystème de la recherche-innovation  | 10 |
| 6 | Impact, valorisation & dissémination | 10 |
| 7 | Expériences de l’entité candidate (et des associés éventuellement) en rapport avec la mission | 10 |
| 8 | Budget (cohérence entre les lignes budgétaires et les activités proposées) | 10 |
| 9 | Prise en compte de l’éthique et du genre | 5 |
| Total | 100 |

# 6. Calendrier et informations utiles

1.

# Calendrier de l’appel à proposition

|  |  |
| --- | --- |
| **Activités** | **Dates** |
| Lancement de l’appel à propositions | 28 janvier 2022 |
| Webinaire sur les instructions concrètes relatives à la préparation des propositions | 09 février 2022 |
| Date limite de soumission des candidatures | 1er mars 2022 à 23h59 GMT+1 |
| Réunion du comité de sélection des soumissions | 15 mars 2022 |
| Publication des résultats de la sélection | 15 avril 2022 |

**NB** : la date de publication des résultats de la sélection dans le calendrier d’appel à proposition ci-dessus est juste indicative.

# Contacts

Pour avoir des informations sur cet appel à propositions, veuillez contacter :

**L’Agence universitaire de la Francophonie**

Direction régionale Afrique centrale et Grands lacs (DRACGL)

Yaoundé, Cameroun

Courriel : pricnac@auf.org

# Liens utiles

**Programme Recherche et Innovation de l’OEACP**

<https://oacps-ri.eu/fr/>

**Exigences en matière de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'UE**

<https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/communication-visibility-requirements-2018_fr.pdf>

**Lignes directrices – Gestion du cycle de projet**

<http://ec.europa.eu/europeaid/aid-delivery-methods-project-cycle-management-guidelines-vol-1_en>